

PRÉFET DE LA RÉUNION

AVIS DE PUBLICITÉ

Identification du gestionnaire du domaine :

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Antenne Est – Pôle Appui Territorial
66, rue Amiral Bouvet
97 470 Saint-Benoît

Contacts : M. Michel HOAREAU – Mme Christelle TANJON

Courriel : ate.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 0262 40 25 70

Fax : 0262 40 25 80

Objet de la publicité :

Autorisation d'Occupation temporaire du domaine public fluvial relative au prélèvement d'eau brute par captage gravitaire avec filtrage sur la ravine blanche au profit d'une exploitation agricole.

Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques (article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

Lieu d'occupation du DPF naturel : Ravine Blanche (sur parcelle AB 163) – lieu-dit « chemin Mathurin » – 97 433 Salazie.

- Coordonnées du site (RGR 92/UTM zone 40S) : X = 341 452 Y = 7 675 360

Durée de l'autorisation : 5 ans maximum

Conditions de la redevance :

En application des dispositions du Code général de la Propriété des Personnes Publiques (articles L2125-1 et R2125-1), l'autorisation sera consentie moyennant une redevance annuelle, correspondant à la contrepartie de la mise à disposition du bien et au volume prélevé, fixée par la direction régionale des finances publiques (DRFIP).

Date limite de remise des candidatures : 15 décembre 2018 à 12 h (heure locale)

L'heure de remise des candidatures et des offres est l'heure locale de l'adresse du gestionnaire du domaine.

Le mode de transmission des candidatures retenu est l'échange électronique. Cependant le pouvoir adjudicateur acceptera les candidatures transmises sous format papier ou sur un support physique électronique.

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Antenne Est – Pôle Appui Territorial
66, rue Amiral Bouvet
97 470 Saint-Benoît
Courriel : ate.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Date d'envoi à la publication : 26 novembre 2018